

Conakry, le 30 décembre 2013

**A l'attention de M. Nava Touré
Président du Comité Technique
de Revue des Titres et Conventions Minières**

Villa 26, Cité des Nations
Conakry – Guinée

Objet :

Commentaires relatifs à la transcription de l'audition du 16 décembre 2013
Votre lettre du 23 décembre 2013

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour votre lettre du 23 décembre 2013 concernant la transcription de l'audience du 16 décembre 2013.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos commentaires au sujet de cette transcription :

Page 9 :

- 4^{ème} paragraphe

A la 2^{ème} ligne, supprimer « *de* » entre « *fournir* » et « *quelconques* »

Page 10 :

- 4^{ème} paragraphe

A la 3^{ème} ligne, ajouter « *que* » entre « *conscience* » et « *de l'issue* »

A la 3^{ème} ligne, supprimer « *aux* » avant « *dépens* »

A la 3^{ème} ligne, changer l'orthographe de « *dépens* » en « *dépend* »

A la 3^{ème} ligne, supprimer « *de* » après « *dépens* »

Page 11 :

- 10^{ème} paragraphe

A la 2^{ème} ligne, ajouter « *on peut présumer que* » avant « *la société BSGR* »

Nous comprenons que le Comité Technique va désormais préparer sa recommandation concernant les titres miniers de VBG.

.../...

Conformément à la section III.6 des Termes de Référence pour la revue des contrats miniers en République de Guinée, document joint à la correspondance du Comité Technique du 30 octobre 2012, nous comprenons que VBG se verra notifier la décision envisagée par le Comité Technique et aura l'opportunité d'exercer son droit de réponse, avant la communication d'une recommandation au Comité Stratégique. A cet égard, nous vous serions reconnaissant si le Comité Technique pouvait nous informer du calendrier envisagé pour les différentes étapes devant mener jusqu'à la décision finale du Comité Stratégique sur les droits miniers de VBG (y compris et notamment la date envisagée pour la notification à VBG, pour lui permettre d'exercer son droit de réponse, du projet de décision du Comité Technique).

Pour finir, et comme nous l'avons indiqué lors de l'audition du 16 décembre 2013 et dans nos correspondances avec le Ministère des Mines, VBG demeure pleinement engagée et désireuse de mener à bien le projet Simandou, en conformité avec la loi guinéenne. Avant que VBG ne suspende ses opérations en octobre 2012 en raison des incertitudes réglementaires persistantes (notamment du fait du manque de visibilité sur le processus de revue des contrats miniers) et des problèmes de sécurité ayant affecté le projet, VBG avait déjà réalisé des travaux très importants et consenti des investissements substantiels sur le projet. Depuis avril 2010, VBG a dépensé environ 671 millions de dollars américains. Ce chiffre comprend notamment un montant de 450 millions de dollars pour la phase 1 du projet Simandou qui visait notamment à l'ouverture de la mine de Zogota. Au moment de la suspension, la mine de Zogota était ouverte et la construction de l'usine et des installations annexes était en cours. Les investissements de VBG depuis avril 2010 ont également permis la préparation et le dépôt d'une étude de faisabilité de première qualité pour les blocs 1 et 2 de Simandou, pour un montant de 94 millions de dollars. Cette étude est en attente d'approbation par le Ministre des Mines. Au surplus, jusqu'à avril 2012, VBG avait engagé plus de 6,5 millions de dollars pour le développement local des régions de N'Zérékoré et Kerouané. A de nombreuses occasions, les autorités guinéennes ont exprimé leur satisfaction quant aux efforts et à l'ampleur des ressources injectées par VBG dans le projet.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tous éléments complémentaires sur les investissements et activités de VBG d'avril 2010 à ce jour. Nous préparerons un rapport détaillé à ce sujet.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre respectueuse considération.

João Vidoca
Directeur Général

